Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Secrétariat général **Délégation à la mobilité et aux carrières** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de mobilité** **SG/DMC/2018-199** **15/03/2018**

Date de mise en application : 11/03/2018
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 15/03/2018
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 1

Objet : Avis de vacance de poste de DAAF adjoint : La Réunion

Le 12 mars 2018

JORF n°0059 du 11 mars 2018

Texte n°83

Avis de vacance d'un emploi de directeur adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (La Réunion)

Un emploi de directeur adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF) de La Réunion, groupe IV des emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat, sera prochainement vacant.

Placé sous l'autorité du directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt qu'il assiste, le directeur adjoint participe à la mise en œuvre des politiques du ministère chargé de l'agriculture.

Il préside les sections spécialisées du comité d'orientation stratégique et de développement de l'agriculture (COSDA). Il participe au suivi réglementaire de toutes les questions sanitaires. Plus globalement, il contribue à l'élaboration et la mise en œuvre de la politique agricole de l'Etat à La Réunion au travers de la formalisation des protocoles et projets de filière (volet économique et sanitaire). Il pilote la mission de coopération régionale Océan Indien en lien avec la cellule diplomatique de la préfecture.

Il organise le suivi du projet de service de la direction et assure son évaluation.

Il coordonne notamment la programmation financière de l'ensemble des BOP et prépare les dialogues de gestion avec les chefs de services concernés.

Il assure la suppléance du directeur pendant ses congés et missions hors du département.

La résidence administrative de cet emploi est fixée à Saint-Pierre.

Les candidats doivent satisfaire aux conditions d'accès aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat régis par le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la délégation à la mobilité et aux carrières, secrétariat général du ministère chargé de l'agriculture (tél. : 01-49-55-41-55).

Les dossiers de candidature, composés d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae, doivent être transmis, par la voie hiérarchique, dans un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel de la République française, au

ministère de l’agriculture et de l’alimentation, à l’attention de la secrétaire générale, avec copie à la déléguée à la mobilité et aux carrières (claudine.lebon@agriculture.gouv.fr), 78, rue de Varenne, 75349 Paris Cedex 07 SP.